



DELIBERATION N° 11-2015 du 4 septembre 2015,

**Annule et remplace la délibération n°06/2015 du 29 mai 2015 ;
Affectant les résultats de fonctionnement de l'exercice 2014 constatés
au Compte administratif 2014.**

DATE DE CONVOCATION
18/08/2015DATE D'AFFICHAGE
18/08/2015DATE DE LA SEANCE
04/09/2015

En exercice	présents	Votants
15	15	15

HEURE :15H30

Présents
FATU HIVA Henri TUIEINUI, 1 ^{er} délégué Noël ARIITAI, 2 ^{ème} délégué
HIVA OA Tania BONNO, 3 ^{ème} déléguée Ani PETERANO, 2 ^{ème} délégué Domingo TEHAAMOANA, suppléant
NUKU HIVA Benoît KAUTAI, 1 ^{er} délégué Casimir TAMARII, suppléant Casimir UTIA, 3 ^{ème} délégué
TAHUATA Félix BARSINAS, 1 ^{er} délégué Mirélla TIMAU, 2 ^{ème} déléguée
UA HUKA Florentine SCALLAMERA, 2 ^{ème} déléguée Ranka AUNOA, suppléant
UA POU Joseph KAIHA, 1 ^{er} délégué Damase AH LO, suppléant Marcel BRUNEAU, 3 ^{ème} délégué
Absents excusés

Procurations

Absents

Secrétaire de séance
Casimir UTIA, 3 ^{ème} délégué

L'an deux mille quinze, le 4 septembre, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 18 août 2015 (affichage le 18 août 2015) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à Atuona, sous la présidence de Monsieur Félix BARSINAS, Président de la communauté de communes des îles Marquises

Exposé des motifs :

Une erreur matérielle est constatée à l'article 1 de la délibération n°06/2015 du 29 mai 2015,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-6 et L.5211-7;

VU l'arrêté n° 2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP. 1er de la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 ;

VU l'arrêté n°2139 CM du 23 novembre 2010 portant modification des dispositions de l'arrêté n° 2062 CM sus visé ;

VU l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises ;

VU le procès-verbal de l'élection des membres du bureau exécutif du Conseil Communautaire des Iles Marquises (CODIM) établi le 25 avril 2014

VU l'arrêté n° HC 124 DIPAC / BJC du 4 février 2011 ;

VU la délibération n°05-2015 du 29 mai 2015, adoptant le compte administratif de la communauté de communes des îles Marquises pour l'exercice 2014, constatant la concordance entre le Compte administratif 2014 et le de compte de gestion 2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

*Par voix pour, abstention et voix contre***ADOPTE****Article 1 :**

le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 de SOIXANTE UN MILLIONS TROIS CENT VINGT SEPT MILLE SIX CENT SIX FRANCS (61.327.606 XPF) est modifié et affecté comme suit :

au compte 002	report de fonctionnement	55.551.496
au compte 1068	excédent capitalisé	5.776.110

Article 2:

Le Président et le trésorier payeur de TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera

publiée et communiquée partout où besoin sera

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents

Fait à Atuona, le 4 septembre 2015

Le Président



Félix BARSINAS

CONTRÔLE A POSTERIORI	
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le :	21/09/2015
Et publication ou notification du :	21/09/2015
Le Président	



CODIM

Calcul de l'affectation du résultat après le vote du CA de l'exercice :

2014

Section d'investissement	Réalisations	Restes à Réaliser	Total
Recettes	1 956 025	0	1 956 025
Dépenses	6 166 110	0	6 166 110
Solde d'exécution	-4 210 085	0	-4 210 085
Solde d'exécution antérieur	-4 053 554		-4 053 554
Résultat cumulé	-8 263 639		
Résultat cumulé corrigé des RAR			-8 263 639

Besoin de financement cumulé	8 263 639
-------------------------------------	------------------

Section de fonctionnement	Réalisations
Recettes	98 036 941
Dépenses	55 005 249
Résultat	43 031 692
Résultat antérieur	18 295 914
Résultat cumulé	61 327 606

Décision du Conseil Communautaire	
1068 Excédent capitalisé	5 776 110
002 Report à nouveau	55 551 496
001 Solde d'exécution	-8 263 639

